



# ÉCLAIRAGE SUR LES PAPILLONS DE NUIT

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

<b>Titre</b>	<b>Éclairage sur les papillons de nuit</b>
<b>En bref</b>	Avec Romain Dupraz, biologiste, découvrir les nombreux papillons de nuit qui peuplent nos forêts et prairies
<b>Descriptif de l'activité</b>	<p>Avec Romain Dupraz, biologiste, partir à la découverte des papillons de nuit qui peuplent forêts et prairies. Souvent discrets, ces insectes dévoilent pourtant une étonnante diversité de formes et de couleurs. Une sortie pour observer ce monde nocturne et mieux comprendre son rôle dans la biodiversité locale, lorsque la météo offre de bonnes conditions d'observation.</p> <p>La sortie est proposée en collaboration avec la Commune de Montreux, dans le cadre de la 15<sup>e</sup> édition de la Fête de la Nature.</p> <p>L'activité est annulée en cas de pluie ou vents trop forts.</p>
<b>Dates</b>	Vendredi 22 mai 2026
<b>Horaire</b>	20h30 – 23h45, pour le dernier train. L'activité peut se prolonger pour ceux qui le souhaite.
<b>Lieux du rendez-vous</b>	Gare des Avants
<b>Lieux de l'activité</b>	Les Avants, alentours
<b>Programme indicatif</b>	<p>20h30 : accueil des participants à la gare des Avants.</p> <p>Explications et observation des papillons de nuits avec le spécialiste.</p> <p>Fin de l'activité aux alentours de minuits</p>
<b>Matériel à prendre avec soi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lampes frontales</li><li>• Habits chauds et adaptés à la météo</li><li>• Bonnes chaussures</li></ul>
<b>Sécurité</b>	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
<b>Participants</b>	Dès 12 ans
<b>Nombres (min. – max.)</b>	Minimum 3 personnes – maximum 20 personnes
<b>Niveau</b>	Aucune difficulté particulière
<b>Autres informations</b>	<p>Activité offerte dans le cadre de la Fête de la nature</p> <p>L'activité est annulée en cas de pluie ou vents trop forts.</p>

## TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics      Rendez-vous à la gare des Avants. Accès en transport publics : **attention derniers trains.**  
Parking à proximité

Horaires des transports publics

### Aller

Montreux – Les Avants      19h43 – 20h08

Montbovon – Les Avants      19h23 – 19h47

### Retour

Les Avants – Montreux      23h47 – 00h18

Les Avants – Montbovon      00h08 – 00h34

**Attention** : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

Covoiturage

Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription

Contact : [inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch) – 026 924 23 33

## TARIFS

Tarif de base adulte

**Activité offerte dans le cadre de la Fête de la Nature.**

## CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription

Inscription obligatoire : [inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch)

+41 (0)26 924 23 33

**Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi**

Confirmation

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

## Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès la confirmation de la réservation, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

[www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente](http://www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente)



## Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.